



## Cloisonnement d'un hangar en 9 box de garage au bout d'une servitude de passage

Par **boyo**, le **17/05/2020** à **11:41**

[size= 10.5pt; line-height: 107%; font-family: 'Arial',sans-serif; color: #132433; background: white]Bonjour, Au bout d'une servitude de passage (seul accès) de 2m34 de large à 2m64 qui passe sous le porche d'un immeuble (5M de long et 3m27 de haut) et le long (12M)de mon bien d'un côté et le long de la cour arborée dont j'ai la jouissance exclusive, un nouveau propriétaire (société immobilière) a construit 9 box de Parking fermés dans un bâtiment de 300m2 et les a mis en vente. Ce bâtiment est nommé une fois bâtiment à usage de garage et 3 fois hangar dans l'acte de vente du 21 février 2019. Au cadastre ce bâtiment est nommé dépendance du souplex qui se trouve sous mon appartement et avec lequel je suis en copropriété. Le règlement de copropriété ne parle que de hangar.L'accès au souplex ne peut se faire que par le hangar. Les 9 box ont été construit sans aucune demande d'autorisation préalable, permis de travaux ou permis de construire. La zone urbaine dans laquelle nous nous trouvons est dans le périmètre des bâtiments historiques. Le toit en fibrociment est extrêmement dégradé laissant apparaître une structure dévorée par la rouille et cassée par endroit. le propriétaire n'en a fait restaurer qu'une petite partie. Il a supprimé la porte d'entrée du hangar sans autorisation. tout cela est-il légal? Merci pour votre réponse.[/size]